

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 4 novembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H15 en présence de :

**PRESENTS** : MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL (proc de B PERRUSSET), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de S GENEST), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD (proc de JY PONTHER), G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER (proc de A CHARROUD), MC JOUYE, M CEYSSON, B SOUCHE(proc de A ROUSSET), F CHASSON, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER) M TAUPENAS et O BOISSIN.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52  
Présents : 39  
Procurations : 7  
Votants : 46  
Absents : 6

Date de convocation : 29/10/2020

Secrétaire de séance : Alice BEL

**Absents** : JP LARDY, P DUPONT, D BERAL, J LAFFONT, M CHAZE et V VANDUYNLAGER

En présence des suppléants non votants :.

**Objet** : Motion de soutien aux commerces locaux de proximité.

Contrairement au premier confinement qui avait abouti à un arrêt quasi total de la sphère économique et total de la vie sociale, le confinement que nous connaissons en ce mois de novembre 2020, et dont beaucoup s'accorde à dire qu'il sera prolongé au-delà des fêtes de fin d'année, permet un certain nombre d'interactions qu'elles soient économiques ou sociales.

Dans ce contexte, les commerçants de proximité concernés par la fermeture administrative ne comprennent pas pourquoi leurs établissements seraient plus propagateurs du virus que ne le sont les grandes surfaces, l'école ou le travail.

Ils ont pris toutes les dispositions de protection de leur clientèle qu'imposait le déconfinement et seraient prêts à renforcer ces dispositions en limitant par exemple le nombre simultané de clients dans leur boutique ou pour ceux qui le peuvent, organiser des ouvertures sur rendez-vous.

Interdire aux grandes surfaces la vente de produits non essentiels permet certes de rétablir une certaine équité mais renforce l'activité du e-commerce dont on sait que les plateformes n'ont jamais été aussi florissantes qu'en ce début d'année 2020 et le seront plus encore en cette fin d'année.

Il est urgent que notre gouvernement prenne fait et cause pour ces activités commerçantes et artisanales de proximité :

- par un assouplissement des règles d'ouverture sous observance de règles sanitaires accrues à définir avec les professions,
- par un dispositif d'aides renforcé alimenté par un prélèvement sur le chiffre d'affaires des principaux acteurs du e-commerce, notamment les GAF(A)M).

Il en va de la survie économique de nos territoires ruraux où la présence de ces commerces, souvent majoritaire en nombre, est essentielle pour garantir un niveau d'emploi.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20201104-DEL04112020-01-  
DE  
Date de télétransmission : 06/11/2020  
Date de réception préfecture : 06/11/2020

La communauté de communes du Bassin d'Aubenas réaffirme son soutien aux acteurs économiques locaux et interpelle le gouvernement afin que des décisions visant à sauver nos commerces et artisans de proximité soient prises à très court terme.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (Pour 43, Abstention 3) , décide d' approuver la motion de soutien au commerces locaux de proximité.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 5 novembre 2020  
Le Président, Max TOURVIEILHE

